

UNIVERSITÉ DE NANCY

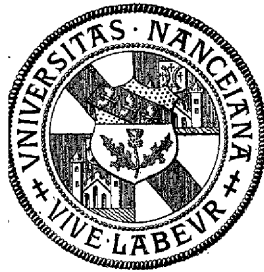
COMPTES RENDUS

DE

L'UNIVERSITÉ

DE NANCY

NOVEMBRE 1924



NANCY

IMPRIMERIE J. COUBÉ & FILS, 25, RUE DE LA PÉPINIÈRE

—
1925

**Paroles prononcées par M. le Doyen GENY,
aux obsèques de M. J. Garnier, professeur honoraire
le 4 août 1924**

En venant s'incliner, avec douleur et respect, devant la dépouille mortelle de son professeur honoraire, M. Jules GARNIER, la Faculté de droit de Nancy, aussi bien qu'elle rend hommage à ses origines déjà lointaines, tient à cœur d'honorer l'un des plus fidèles, parmi ceux, qui, ayant reçu des premiers sa formation, ont voulu, à leur tour, participer activement à son œuvre, la servir avec toutes leurs puissances, accroître son influence et propager son renom.

Né en terre lorraine, à Gérardmer, le 9 septembre 1848, élevé et grandi à l'ombre de ces montagnes vosgiennes, dont il conserva toujours le souvenir attendri et l'amour profond, Jules GARNIER arrivait, en l'automne de 1866, à la Faculté de droit de Nancy, qui comptait à peine deux années d'existence. Il fut donc parmi ses plus anciens élèves. Distingué de bonne heure pour ses sérieuses qualités et pour la vigueur de son esprit, il devait promptement se signaler à l'attention par ses succès scolaires, et conquérait, en 1869, le second prix du concours général de droit civil entre les étudiants de toutes les Facultés de France, inaugurant ainsi, pour Nancy, une série de distinctions, qui n'a fait que se continuer et s'augmenter depuis lors. Stimulé par les encouragements de ses maîtres et haussé du prestige d'une thèse de doctorat justement remar-

quée, il n'hésite pas à préparer l'agrégation des Facultés de droit et conquiert le succès désiré en 1874. Durant une année, il est attaché à la Faculté de Rennes; mais il ne tarde pas à revenir à Nancy, où tout le rappelle, et il y restera étroitement fidèle jusqu'à la fin. Après un bref passage à travers le droit romain, il se voit confier, en 1877, l'enseignement de l'économie politique, qui vient d'être créé comme enseignement d'État et d'entrer dans le programme officiel de la licence en droit. Il s'y donne tout entier et cultive avec ardeur et goût ce nouveau champ de travail. Ayant été de ses premiers élèves, je me souviens, non sans émotion, de la conscience scrupuleuse, que mettait M. GARNIER à exposer les éléments de cette science, si délicate et si complexe, et des efforts qu'il multipliait, pour aboutir, après des recherches et des méditations profondes, à la clarté, à la précision, à la justesse des solutions moyennes et pondérées, où tendait naturellement son esprit. Constamment, il perfectionna, épura, élimina cet enseignement important, auquel il joignit, plus tard, l'économie et la législation financières. On peut dire, sans exagération, qu'il a véritablement créé à Nancy ces disciplines, à peine effleurées auparavant, et qu'il en a fait passer les principes essentiels en de nombreuses générations d'étudiants. Esprit positif et pratique, constamment guidé par un robuste bon sens et par l'instinct profond des réalités sociales, il écarte les illusions chimériques, pour se cantonner dans le possible, et vise surtout à consolider les institutions, qui ont fait leurs preuves, en maintenant l'effervescence des intérêts dans les cadres fermes de l'organisation établie.

Autant il se montrait calme, posé, modérateur, dans le domaine scientifique, autant Jules GARNIER s'exaltait, s'enthousiasmait et dépassait, en quelque façon, sa nature, quand la patrie était en cause. En 1870-1871, il avait pris part à la guerre franco-allemande et il conserva toujours un souvenir, ému et fier, de la jeune ardeur qu'il avait mise alors au service du pays. De 1914 à 1918, nous l'avons vu, vibrant de nouveau à l'appel des armes, secoué par toutes les angoisses de la défense nationale, suivant avec une sensibilité passionnée les péripéties de la lutte, constamment aux aguets des nouvelles militaires ou diplomatiques, toujours orienté vers l'espoir, soutenant les courages défaillants, rassurant les volontés fléchissantes, tendrement penché, en même temps, vers les douleurs, qu'il voyait se multiplier autour de lui et rayonnant enfin, dans la douceur de son inoubliable sourire, en face de la certitude, définitivement acquise, de cette victoire, dont il n'avait jamais douté.

Ainsi se révélait, sous les dehors d'une enveloppe un peu rude, toute la richesse de cœur, qui donnait à notre regretté collègue un charme si profondément sympathique. D'une affabilité toujours égale, avec une simplicité prenante, il savait introduire, dans les discussions les plus graves, cette bonhomie familière, qui, sans blesser personne, lui permettait de réprimer, par quelque boutade humoristique ou par une pointe malicieuse, les velléités d'innovation, que son expérience lui faisait apparaître téméraires ou dangereuses. S'exerçant sous cette forme, à la fois sérieuse et enjouée, l'influence de Jules GARNIER était profonde et salutaire dans les assemblées délibérantes, où il prenait part,

notamment au Conseil académique ou au Conseil de l'Université, près desquels il représenta longtemps la Faculté de droit. Et, même après sa retraite, acquise en 1920, nous eûmes toujours grand charme et souvent grand profit, à le revoir fréquemment dans nos réunions de Faculté, pour y rappeler les vieilles traditions et glisser habilement parmi nos débats un avis judicieux.

En même temps, avec cette faculté d'expansion et cette aisance de communication, qui étaient marques de sa nature sensible, il nous entretenait de ses joies familiales, comme jadis il nous avait fait participer à ses douleurs. Finalement, après avoir subi sa part des épreuves inévitables à l'homme, parvenu au calme de la vie bien remplie, jouissant des tendresses dont il était entouré, voyant croître et se développer, à ses côtés, issus de son sang, de charmants exemplaires de cette jeunesse qu'il avait toujours aimée, nous le sentions pleinement heureux, lorsqu'éclata la terrible crise de santé, qui rompit brutalement ce bonheur. Avec quelles angoisses nous en avons suivi toutes les alternatives, admirant, autant que les dévouements éclairés et infatigables qui le soutenaient, la force d'âme de notre cher ancien, resté calme et optimiste quand même en face de cette réalité cruelle, qui devait finalement l'emporter !

Et, maintenant que la grande séparation est consommée, nous qui étions comme sa seconde famille, la famille de l'esprit et de l'amitié, nous nous tournons vers la première, la famille du sang et des affections intimes, pour lui dire toute notre grande peine, mais aussi toute notre confiance dans la paix et le repos, si pleinement mérités par notre cher collègue, au cœur

droit, à la vie sans tache, aux intentions nobles et généreuses, constamment orientées vers le juste et le bien. Nous voulons pleurer comme les siens et les assurer de notre profond, de notre inaltérable souvenir, pour celui qu'ils aimaient, que nous aimions et vénérons avec eux.
